



**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**  
**Case postale 136**  
**1024 ECUBLENS**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 14 mai 2014**

**19 h 00**

**Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens**

**Salle Polyvalente**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2014
- 3) Informations de la Direction des écoles
- 4) Informations groupes de travail
  - GT Règlement des transports scolaires
  - Délégué au GT communal constructions scolaires
- 5) Demande de l'APE horaires aux élèves dès le 7P avant la rentrée scolaire
- 6) Divers – Propositions individuelles

<b><u>Présents</u></b> :	Mme Pascale	<b>MANZINI</b>	Présidente et conseillère municipale
	M. Boubker	<b>CHEBBAA</b>	Conseiller communal
	Mme Catherine	<b>GAUCHOUX</b>	Conseillère communale
	M. Serge	<b>LUGON</b>	Directeur des écoles
	Mme Marie-Claire	<b>BERGERON</b>	Enseignante
	Mme Ariane	<b>RAPPAZ</b>	Enseignante-Médiatrice
	Mme Maïté	<b>PEREZ CHEVALLAZ</b>	Parents
	Mme Karine	<b>VERNEZ THOMAS</b>	Parents
	Mme Barbara	<b>SCHLITTLER</b>	Parents, dès 19h.20
	Mme Natascha	<b>ALLENBACH</b>	APE
	M. Vincent	<b>GUYAZ</b>	Pasteur
<b><u>Excusés</u></b> :	Mme Isabelle	<b>COSTA RUBIN</b>	Doyenne primaire
	M. Jorge	<b>IBARROLA</b>	Conseiller communal
	M. Aitor	<b>IBARROLA</b>	Commission d'intégration
	M. Giuseppe	<b>BIANCANIELLO</b>	Centre de Jeunes
<b><u>Absente</u></b> :	Mme Clémentine	<b>HUBLEUR</b>	Parents
<b><u>Procès-verbal</u></b> :	Mme Sylvette	<b>MENETREY</b>	secrétaire

**Mme Manzini** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement. Elle annonce les personnes excusées ou absentes pour cette séance.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

**Mme Manzini** propose d'ajouter au point 4) information du GT défi vélo. Cette modification est acceptée, puis l'ordre du jour est accepté sans autre modifications.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2014**

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2014 est accepté sans modifications, avec remerciements à son auteur.

### **3. Informations de la Direction des écoles**

**M. Lugon** communique les informations suivantes :

- ✓ L'entrée en vigueur de la LEO est extrêmement difficile. Elle présente beaucoup de nouveautés et d'investissement de tous les acteurs de l'école. Cette loi a été mise en place sans donner les moyens nécessaires pour sa bonne application.
- ✓ La préparation de la nouvelle année scolaire s'avère compliquée à organiser, notamment en raison d'inconnues quant aux éventuels transferts d'enseignants dans d'autres établissements.
- ✓ L'introduction de nouveaux programmes informatiques pour une comptabilité analytique (SAP), la gestion des notes (NEO), la gestion des élèves-maîtres-répartition (LAGAPEO) et le raccordement au canton de la bibliothèque (RERO) demande une adaptation continue de chacun-e et contraint à consacrer du temps pour les formations. Le nouveau site internet est en cours de préparation. Il sera en principe en activité dès la prochaine rentrée scolaire
- ✓ Les dates des différentes activités qui se dérouleront d'ici la fin de l'année pour les voyages d'études pour 5 classes (19 au 23 mai), la fête des 10 ans de la Coquerellaz (27 mai), Courses d'école et voyage à Guédelon pour deux classes de 8P (2 au 6 juin), début des examens (10 juin) et les promotions (4 juillet). M. Lugon précise que les consignes ont été renforcées auprès des élèves par son passage dans les classes.

**Mme Rappaz** informe qu'un groupe de réflexion a été mis en place pour instaurer une prévention de la cybercriminalité. Une intervention avec la Division prévention de Polouest a donc été organisée pour les trois classes de 9<sup>ème</sup>, en date du 22 mai prochain à titre de test et dont le Conseil d'établissement a reçu l'information par courriel. Si cette animation donne satisfaction elle sera étendue à d'autres degrés. Mme Rappaz indique également qu'une synergie a été créée avec le Centre de Jeunes pour permettre un meilleur encadrement de certains jeunes.

**M. Lugon** ajoute que la Direction des écoles envisage de rendre obligatoire les futures réunions de parents et que dans ce cadre une prestation par des intervenants extérieurs pour de la prévention sera organisée, en fonction des degrés. **Mme Allenbach** relève qu'à Ecublens les parents ont de la difficulté à se sentir concernés par les problématiques scolaires et ne bougent pas beaucoup.

**Mme Rappaz** précise aussi que le programme « action innocence » est une prévention gratuite, dont les seuls frais sont les transports, et qui pourrait être mise en place.

Mme Manzini informe qu'un postulat et une interpellation ont été déposés auprès du Conseil d'Etat à propos de la prévention cantonale proposée dans les écoles vaudoises, de même qu'au sujet de la suppression des cours informatiques, dont le canton de Vaud est seul avoir fait ce choix par leur suppression dans le Plan d'études romand (PER).

(14\_POS\_057) Postulat Jean Tschopp et consorts - Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux

(14\_INT\_251) Interpellation Alexandre Rydlo - Informatique à l'école : fracture ou révolution numérique ?

**Mme Vernez Thomas** propose la création d'une école des parents qui pourrait attirer l'attention des parents si une telle activité devenait systématique.

**Mme Perez Chevallaz** s'enquiert de savoir si l'introduction de la LEO apporte des éléments positifs à l'école.

**M. Lugon** indique qu'il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions et qu'il est nécessaire d'attendre au moins deux ans pour permettre le recul nécessaire pour se prononcer. Il est cependant évident que des ajustements devront être rapidement apportés. Les principales nouveautés positives sont l'inscription obligatoire à l'école infantine et l'introduction des deux voies. **Mme Rappaz** ajoute qu'une seule voie en VG apporte une meilleure motivation aux élèves au niveau des opportunités de passages entre les niveaux 1 et 2. Par contre, le nombre important de changements de lieu, peut créer une désorganisation.

**Mme Bergeron** ajoute que de plus en plus d'élèves sont en difficultés, notamment avec les problèmes de « DYS ». A ce propos **Mme Allenbach** relève qu'à l'occasion de la conférence organisée par l'APE, dont l'intervenant était M. Vincent Pierre, il a été relevé qu'Ecublens, en collaboration avec les différents partenaires (PPLS et infirmier scolaire), était un des premiers établissements à mettre en place des mesures adaptées aux élèves « DYS ».

**M. Guyaz** demande le pourcentage des rotations des enseignants à Ecublens. **M. Lugon** n'a pas de chiffres à indiquer, mais précise que depuis plusieurs années de nombreux enseignants ont fait valoir leur droit à la retraite, dont 6 prévus en 2014.

#### **4. Informations groupes de travail**

##### **- GT Règlement des transports scolaires**

Le groupe de travail règlement des transports s'est réuni ce jour à 13h.30 en présence de M. Pierre Kaelin, syndic, Mme Pascale Manzini, municipale des affaires scolaires, M. Claude Salzmänn, boursier, M. Cyril Besson, adjoint au service de l'urbanisme, Mme Maité Perez Chevallaz, membre du Conseil d'établissement et Mme Sylvette Menétrey, cheffe du service administratif des écoles.

**M. Besson** a présenté un plan qui délimite les habitations à plus de 2.5 km de distance du collège du Pontet. A ce jour seuls trois enfants sont concernés. En dehors du bus scolaire qui transporte les enfants déplacés du collège d'Epenex à la Coquerellaz, il ne sera vraisemblablement pas nécessaire d'instaurer d'autres transports scolaires en dehors des lignes TL existantes, dont le remboursement des abonnements sera accordé aux élèves de l'école publique domiciliés à plus de 2,5 km. Le rapport relatif à la sécurité sur le chemin de l'école, qui a permis d'identifier les points sensibles présentant un éventuel danger, sera utilisé pour vérifier si les accès à emprunter par les enfants sont bien sécurisés. **Mme Manzini** précise que le règlement sera adapté aux besoins de notre Commune et que le règlement type

fourni par le Canton ne correspond pas à notre configuration. **Mme Chevallaz Perez** indique également que l'implantation des arrêts de bus est suffisamment adéquate.

- **Délégué au GT communal constructions scolaires**

Le GT de travail constructions scolaires présentera un rapport à la Municipalité préavisant favorablement pour l'implantation d'un nouveau collège dans le quartier Croset-Parc selon le programme souhaité par la Direction des écoles et le Service administratif. **Mme Gauchoux** demande à quoi est destinée la parcelle de l'ex garderie Domino. **Mme Manzini** précise que cette parcelle, d'utilité publique, devra entrer dans la réflexion du futur plan de quartier de Pangas. Pour l'instant elle sera aménagée en parc public.

- **GT Projet Défi Vélo**

Mme Vernez Thomas nous informe que le projet a été présenté au doyen de l'établissement, M. Pedruzzi. Ce dernier a accueilli favorablement ce projet et qui pourra vraisemblablement entrer dans le cadre des AMS (après-midis sportifs). Le programme du projet devra être adapté aux enfants de 10<sup>ème</sup> année, car pour l'instant il est prévu pour des élèves de l'âge du gymnase. Il doit encore être validé au niveau cantonal puis de la direction des écoles pour entrer dans un programme de prévention.

## **5. Demande de l'APE horaires aux élèves dès le 7P avant la rentrée scolaire**

L'Association des Parents d'Elèves a adressé une demande écrite au conseil d'établissement pour que les parents reçoivent la grille des horaires une semaine avant la rentrée scolaire, ceci afin de faciliter leur organisation professionnelle. Malheureusement, **M. Lugon** communique que la Direction des écoles n'est pas en mesure d'accéder à une telle demande. En effet, à chaque rentrée scolaire, les horaires sont susceptibles de subir des ajustements, ceci jusqu'au premier jour de la rentrée. Dès lors, il serait inadapté de communiquer aux parents des informations qui pourraient être erronées.

## **6. Divers – Propositions individuelles**

**M. Chebbaa** souhaite connaître la situation actuelle de l'enseignement et des multimédias, dans un but d'identification des moyens mis à disposition. Il lui est précisé que l'établissement scolaire d'Ecublens bénéficie de deux salles informatiques, équipées de beamer, une salle de robotique, et l'installation progressive de beamers a débuté dans certaines classes. Les MITIC (Méthodes Informatiques et Technologies de l'Information et de la Communication) font parties des branches transversales, mais les pratiques sont différentes selon les enseignants. Il est relevé que beaucoup d'élèves sont en possession de « smartphones » dans l'établissement, mais il n'est pas demandé de leur part d'obtenir l'accès aux informations des cours par le biais d'internet.

Mmes Allenbach, Schlittler et Vernez Thomas proposent leur collaboration pour servir l'apéritif à l'occasion des promotions du 4 juillet. Elles sont remerciées pour leur offre qui est la bienvenue.

Une procédure sera engagée pour le remplacement de M. Giuseppe Biancaniello au sein du conseil d'établissement.

Prochaine séance : mercredi 12 novembre 2014, 19h.00, salle polyvalente.

Séance levée à 20 h.10.

La secrétaire :

*S. Menétrey*

S. Menétrey